



Politique d'engagement des parties prenantes clés

Mise à jour : mars 2023.

Politique d'engagement des parties prenantes clés

Dans le cadre de la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) de Norma Capital, la SCPI NCap Continent s'est engagée dans une démarche d'évaluation ESG de son patrimoine et des actifs le composant. Cette démarche s'accompagne également d'engagements d'amélioration de la performance ESG de ses actifs.

Pour cela, la SCPI a décidé de la mise en place d'une politique d'engagement avec ses parties prenantes visant notamment à favoriser l'amélioration de la performance ESG et l'atteinte d'objectifs ESG pris par ces dernières. En effet, la SCPI porte une attention particulière à l'interaction avec ses parties prenantes clés nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Les engagements ci-après s'appliquent à l'ensemble des investissements réalisés par la SCPI NCap Continent.

Quels sont les moyens humains dédiés à cette Politique d'engagement ?

- Le Président de la Société de Gestion qui a la responsabilité de la politique ISR de la SCPI.
- Le Responsable ISR de la Société de Gestion, rattaché directement au Président, qui pilote et anime la politique ISR et son application aux SCPI.
- La Responsable de la Gestion Locative, sensibilisée et formée aux enjeux ESG, qui pilote la mise en place de la stratégie ESG au cours de la gestion des actifs.
- L'équipe d'investissement, composée de trois personnes, toutes formées et sensibilisées aux enjeux ISR.
- La Chargée de Marketing et Communication.
- Les membres du Comité d'investissement qui émettent un avis lors de la décision d'investissement.
- Le support technique des sociétés d'audit, spécialisées dans l'évaluation des biens immobiliers.
- Le support technique et opérationnelle des opérateurs externes permettant l'acquisition et la gestion des actifs acquis en Europe.

Quels sont les engagements pris de la part de Norma Capital ?

Norma Capital s'engage auprès des **locataires** de sa SCPI, à travers les actions suivantes :

- établir et leur remettre un guide de bonnes pratiques environnementales destiné à l'utilisation respectueuse de l'environnement pour les locaux qu'ils occupent ;
- tenir à leur disposition l'expertise de Norma Capital et de ses partenaires pour les accompagner dans l'amélioration énergétique de leurs locaux ;
- systématiser la rédaction d'une annexe environnementale à tous les baux soumis réglementairement en France et leur équivalent Européen éventuel ;
- réaliser annuellement une enquête de satisfaction permettant de faire progresser la gestion et renforcer les liens entre les SCPI et leurs locataires ;

Norma Capital s'engage également auprès de la **chaîne d'approvisionnement**, des **fournisseurs** et des **prestataires de services**, à travers les actions suivantes :

- intégrer une démarche responsable sur le plan social et/ou environnemental dans le cadre des prestations, notamment par la formalisation dans les contrats :
 - de clauses contractuelles ESG spécifiques aux missions de gestion technique et administrative des immeubles,
 - d'une Charte de chantier responsable, encadrant les sociétés de travaux et visant à réduire leur impact environnemental, ainsi que les nuisances éventuelles liées à leurs interventions ;

Politique d'engagement des parties prenantes clés

Norma Capital s'engage enfin auprès de ses **collaborateurs**, à les sensibiliser régulièrement sur les enjeux du développement durable et/ou de l'ISR.

Cette Politique d'engagement des parties prenantes clés permet de répondre à la stratégie ESG mise en œuvre, notamment pour atteindre les objectifs d'améliorations des critères Environnementaux (performances énergétiques et carbone, consommation d'eau...), Sociaux (services, espaces détente, emploi, accessibilité...) et de Gouvernance (guide de bonnes pratiques, sensibilisations et engagements...), pour lesquels le dialogue et les engagements pris auprès de nos parties prenantes sont indispensables.

La présente Politique est mise à disposition publiquement sur le site internet de Norma Capital et fait l'objet d'un reporting annuel sur son application.

--

Norma Capital | Société de Gestion de Portefeuille

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 238 879
Siège social : 18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris - France | Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77
Agrément AMF en qualité de Société de Gestion de Portefeuille - N° GP-16000017 du 09/06/2016
www.normacapital.fr

--

SCPI NCap Continent

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 921 431 854
Visa AMF en cours d'obtention.